

Guidé constamment par ce principe depuis que je suis en fonctions, je me suis efforcé de donner à la loi l'application la plus large et en même temps la plus utile au pays.

Pour accomplir cette tâche, j'ai proposé plusieurs réformes ; les unes m'ont été accordées, les autres sont restées à l'état de projet.

1. Une des premières réformes que j'ai demandées est l'augmentation du traitement des instituteurs. J'ai toujours cru que l'initiative de cette réforme incombait au gouvernement "En général disais-je, dans mon rapport de 1875-76, ceux qui s'intéressent à la solution de ce problème paraissent croire que l'initiative doit venir des municipalités, il faudrait que les municipaux fussent plus instruits, et la question est précisément de leur donner de bons maîtres pour les mieux instruire."

Je regrette de dire que si la moyenne du traitement des instituteurs, depuis 1875, est un peu augmentée, le mérite n'en revient pas à la législature.

La seule manière de trancher la question est de fixer un *minimum* des traitements.

2. J'ai demandé l'institution d'un *brevet de supériorité* pour les membres du corps enseignant. Je disais à ce sujet :

"Jusqu'à ce jour on a accordé des récompenses aux écoliers afin d'exciter entre eux une légitime émulation au travail : ne serait-il pas opportun de créer la même émulation parmi les instituteurs ? Il est à craindre qu'en général les maîtres d'écoles primaires, une fois nantis de leur brevet de capacité, ne travaillent pas suffisamment. Faire la classe durant tout le jour est la plus pénible des tâches, et il n'est pas étonnant que, l'ayant accomplie, on sente le besoin de récréation : c'est là l'écueil pour l'instituteur. Fatigué par l'enseignement quotidien, il n'a pas d'inclination à recourir à ses livres pour se perfectionner ; il en arrive ainsi quelquefois à suivre une routine invincible.

"Eh bien ! créons pour l'avenir un brevet d'un ordre plus élevé, le *brevet de supériorité*, lequel serait délivré par le surintendant, sur le rapport de l'inspecteur, aux instituteurs qui pendant trois ou quatre ans auraient tenu, avec un succès marqué, leur école suivant toutes les prescriptions de la loi et du Conseil

de l'instruction publique. Le porteur de ce brevet aurait chance d'obtenir de bons appointements. Ce serait donc là un grand encouragement pour le corps enseignant, et de plus un moyen efficace de faire enseigner tout le programme officiel."

Il n'a pas été donné suite à cette proposition, qui me paraît encore être d'un ordre élevé.

3. Ayant toujours en vue de donner à notre éducation publique un caractère d'utilité pratique, il m'avait semblé que la création de "Banques d'épargnes des écoles" pouvait contribuer grandement à faire naître dans notre pays cet esprit d'économie qui fait défaut si souvent aux populations de nos campagnes. Je disais :

"Les banques d'épargnes des écoles, fondées en France il y a quelques années, ont obtenu le plus heureux succès. Elles habituent les élèves à l'économie et les préparent de bonne heure à songer à l'avenir, à agir toujours avec cet esprit d'ordre qui petit à petit conduit à l'aisance, parfois à la fortune. Pour faire justement apprécier cette institution, il suffit de rappeler qu'à l'époque des dernières inondations en France, les élèves d'un district d'inspection ont offert leurs épargnes de l'année courante aux victimes de la catastrophe, et qu'il s'est trouvé dans leurs caisses 12,500 francs.

"Je sais que la législation des banques n'est pas du ressort du parlement provincial ; j'ai voulu cependant toucher à ce sujet afin d'en saisir le public et particulièrement les députés du peuple. Il n'est besoin d'aucune loi nouvelle pour retirer les bénéfices dont la réalisation de cette idée pourrait être susceptible.

"En effet, il existe dans toute la Confédération des *Post Office Savings Banks*, qui fonctionnent régulièrement : qui empêche les directeurs de collèges, d'académies, et même les maîtres d'écoles primaires de recevoir chaque jour, après les heures de classe, les petites épargnes de leurs élèves, et d'en faire le dépôt chaque semaine au bureau de poste ? Les formalités les plus simples suffiraient à donner aux uns et aux autres des garanties parfaites.

"Il me semble que les parents verraient d'un bon œil une tentative de ce genre : heureux de voir leurs enfants trouver une occasion de connaître par